

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, d'une part,

Le Lycée ou collège, adresse xxxx et représenté aux fins de la présente par xxxxxx
Ci-après dénommé Le Bénéficiaire,

Et d'autre part,

SOS MEDITERRANEE FRANCE, association française régie par la loi de 1901, ayant son siège social au: CS 20 585 , 13 294 Marseille Cedex 06 , et représentée aux fins des présentes par xxxx, délégué.e territorial à la mobilisation citoyenne
Ci-après dénommée Le Partenaire,

Il est convenu et décidé ce qui suit :

Préambule

SOS MEDITERRANEE est une association civile et européenne de sauvetage en mer Méditerranée, créée en août 2015. Elle a pour mission de porter assistance aux femmes, hommes enfants en danger de mort en mer, protéger les rescapé.e.s sur son navire ambulance et témoigner du drame humain qui se déroule en Méditerranée.

Les bénévoles de SOS MEDITERRANEE interviennent aussi en milieu scolaire, en proposant des séances de sensibilisation dans les établissements du primaire, du secondaire et du supérieur. La sensibilisation scolaire s'intègre aux programmes de l'éducation nationale et rend concrète l'information sur les migrations, en s'appuyant sur l'expérience de sauvetage de SOS MEDITERRANEE, sa connaissance des conditions de traversée de la Méditerranée, les témoignages des personnes secourues et le récit de leurs parcours migratoires. Le ministère de l'Education a d'ailleurs accordé à l'association un agrément national de cinq ans en 2018, au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

La présente convention a pour but de fixer les termes de la collaboration entre le Bénéficiaire et le Partenaire.

1 - Objet :

Le Bénéficiaire invite les bénévoles de l'antenne SOS MEDITERRANEE de xxxxxx à intervenir dans l'établissement scolaire pour informer, sensibiliser et témoigner sur le sauvetage en mer et le contexte actuel en Méditerranée centrale.

2 - Date et déroulement :

Xxxx séances de sensibilisation scolaire seront organisées à raison d'1h30 à 2h par séance.

Classes concernées : xxxx

3 - Aspects financiers :

Les interventions en milieu scolaire sont gratuites pour les établissements.

Fait en deux exemplaires,

A xxx, le

Pour SOS MEDITERRANEE :
xxxx, Délégué territorial

Pour Collège ou Lycée xxx
Le principal